

Rôle du CRL

Le Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées assure le suivi intellectuel et logistique des plans régionaux de conservation partagée et coordonne la réflexion à l'échelon régional en lien avec les comités de pilotage (DRAC, BMVR, BDP, BM, BU, Archives).

Le CRL s'engage à :

- se tenir à disposition des établissements participants pour transmettre informations et conseils relatifs au fonctionnement des plans régionaux de conservation partagée
- évaluer l'action chaque année à travers un bilan général et l'organisation d'une rencontre pour tous les établissements participants
- définir de nouveaux axes de conservation en veillant à la complémentarité des collections conservées et à la cohérence régionale et interrégionale
- favoriser la réflexion sur une politique d'acquisition concertée dans le cadre des plans régionaux de conservation partagée
- informer et sensibiliser de nouveaux partenaires dans et hors lecture publique
- présenter les plans régionaux de conservation partagée dans des formations dispensées en région
- réfléchir aux méthodes de signalement et de valorisation des fonds intégrés dans les plans régionaux (catalogue collectif, site, expositions, numérisation,...) pour l'accès des publics à ce patrimoine.

PLANS de conservation partagée en Midi-Pyrénées



CRL Midi-Pyrénées

7, rue Alaric II
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 34 44 50 20
Fax : 05 34 44 50 29
crlpyren@wanadoo.fr
www.crl.midi-pyrenees.fr

C.R.L. Midi-Pyrénées
Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées

TRAPAS P&S 05 03 13 56 30

PLANS de conservation partagée en *Midi-Pyrénées*

Pourquoi et comment s'impliquer ?

- ▶ La volonté de sauvegarder un patrimoine et de le faire connaître à un large public,
- ▶ la nécessité de répondre au manque d'espace pour les réserves dans les établissements documentaires de la région,
- ▶ le souhait d'offrir aux publics un accès facilité à des collections répertoriées, complètes et localisées,
- ▶ le souci de rationaliser les éliminations et les acquisitions dans un contexte de surabondance éditoriale, notamment pour les documents Jeunesse,

sont autant d'éléments qui ont conduit les professionnels de Midi-Pyrénées à solliciter le Centre Régional des Lettres pour la mise en place de plans régionaux de conservation partagée.

La participation aux plans régionaux, basée sur la mutualisation des moyens, relève du volontariat.

Elle se décline en 2 niveaux d'implication : établissements ressources et établissements associés.

Elle est contractualisée par la signature d'une convention de partenariat entre le CRL et les établissements participants.

Chaque établissement garde l'entière autonomie de sa politique d'acquisition et d'élimination.

Les plans régionaux de conservation partagée s'intéressent à l'ensemble des documents sans tri qualitatif.

Cependant, les documents à intégrer dans les plans régionaux doivent être inventoriés et en bon état général ; pour les documents imprimés, la couverture doit être intacte, aucune page ne doit être arrachée (sauf exemplaire particulièrement rare).

Conserver implique de mettre en réserve des documents dans des locaux adaptés selon les normes en vigueur de classement, d'hygrométrie et de température*.

Les documents intégrés dans les plans régionaux de conservation partagée sont exclus du prêt direct mais leur accès à tout public doit être garanti : consultation sur place, prêt entre bibliothèques, ...

*Cf. : Patrimoine écrit, patrimoine vivant : règles élémentaires pour la conservation et la valorisation des documents patrimoniaux, FCCB, 1999
Site la BNF : www.bnf.fr - rubrique Professionnels, sous-rubrique Conservation